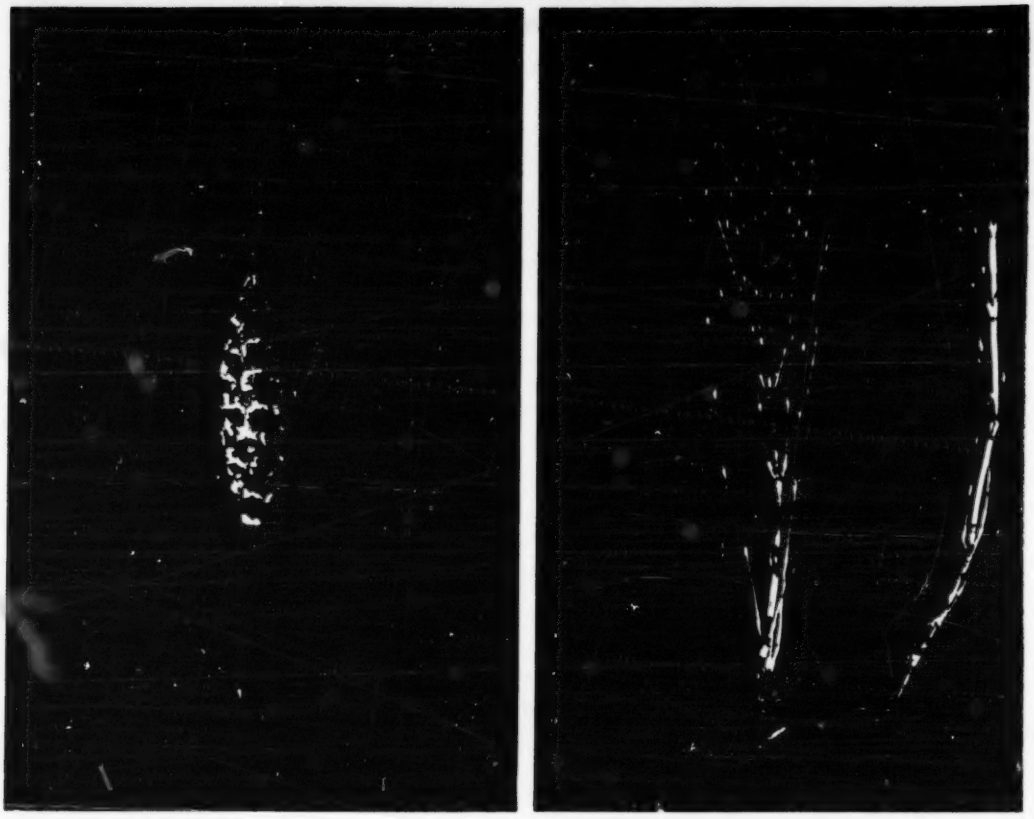

CONSEIL
DES
PRODUCTIONS
VÉGÉTALES
DU QUÉBEC

MAUVAISES HERBES VIVACES

Répression

Québec

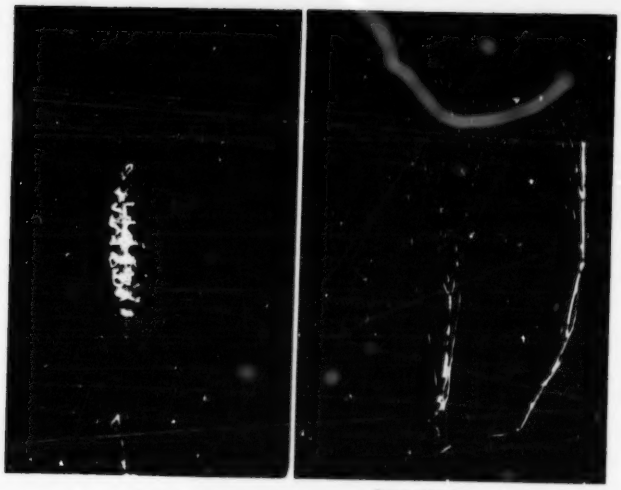

Photo G. Leroux, Université Laval

Une mauvaise herbe vivace envahissante : la prêle : *Equisetum arvense* L. Strobile à gauche et partie végétative à droite.

Dépôt légal
Bibliothèque nationale
1er trimestre 1987

Mauvaise herbe et traitement	Dose (l ou kg/ha)	Condition de succès

Les mauvaises herbes vivaces forment le groupe de mauvaises herbes le plus difficile à réprimer. Pour être efficaces, les herbicides doivent être transportés aux racines pour prévenir une nouvelle pousse de la plante.
Souvent il est nécessaire de concevoir et de suivre un système de répression intégré (fauche, travail du sol et pulvérisation d'herbicide). Un tel système peut être beaucoup plus efficace que l'utilisation d'un herbicide seul. Pour des renseignements additionnels, consultez votre agronome.

Chiendent

Année précédant le semis

ROUNDUP 360-SN (glyphosate)	4,75-7,00 l	Cette dose permet d'obtenir une répression efficace pendant plusieurs saisons. Appliquer à l'automne dans 100 à 300 litres d'eau à l'hectare. Le traitement peut être fait jusqu'aux gelées légères ne dépassant pas −3°C. L'efficacité du traitement est réduite si une gelée de −5°C survient moins de 3 jours après l'application. Ne pas travailler le sol avant de traiter. Attendre 5 jours ou plus après le traitement avant de travailler le sol. L'efficacité du traitement est réduite si une pluie survient moins de 6 heures après l'application.
ROUNDUP 360-SN (glyphosate)	2,50 l	Cette dose ne permet de réprimer le chiendent que pendant une seule saison de végétation. Appliquer à l'automne avant la première façon culturale. Effectuer ce traitement jusqu'aux gelées légères ne dépassant pas −3°C. L'efficacité du traitement est réduite si une gelée de −5°C survient moins de 3 jours après l'application. Utiliser des buses à jet balai permettant d'appliquer un volume de bouillie de 50 à 100 litres à l'hectare. Ne pas travailler le sol avant de traiter. Attendre 5 jours ou plus après le traitement avant de travailler le sol. L'efficacité du traitement est réduite si une pluie survient moins de 6 heures après l'application.
amitrole-T 240-SN (AMITROL-T, CYTROL)	22,50 l	Appliquer un de ces produits au cours des deux premières semaines d'août. Faucher au préalable et traiter lorsque le chiendent a environ 5 centimètres de hauteur. Labourer 15 jours plus tard (après le jaunissement du feuillage) et travailler le sol à intervalles réguliers jusqu'à fin de la saison. Empêcher les animaux de pénétrer dans un champ traité à l'amitrole-T. Les cultures semées l'année suivante ne seront pas endommagées sauf le tabac jaune qui est très sensible à l'amitrole-T. En cas d'infestation grave, travailler le sol de façon régulière dès le début de l'été. Vers la fin juillet, cesser le travail du sol et traiter tel que mentionné aussitôt que le chiendent a environ 15 centimètres de hauteur.
amitrole[1] 50-W	9,00-11,20 kg	
dalapon 74-SP (DOWPON, DALAPON, BASFAPON) + adjuvant	13,40-16,80 kg	
TCA 85-SG	45,50 kg	Traiter à la fin d'août après avoir labouré et hersé le terrain. Faire un deuxième hersage après le traitement. L'herbicide doit entrer en contact avec les rhizomes. Les cultures semées l'année suivante ne sont pas affectées.

(1) Il existe plusieurs préparations commerciales de ce produit. Consulter le tableau 1 à la page 5.

DESTRUCTION DES VIVACES

Mauvaise herbe et traitement	Dose (l ou kg ha)	Condition de succès
Année du semis		
Toutes les cultures		
ROUNDUP 360 SN (glyphosate)	4,75-7,00 l	Cette dose permet une répression efficace pendant plusieurs saisons. Traiter au printemps lorsque les mauvaises herbes sont en pleine croissance. Le chiendent doit avoir au moins 20 centimètres de hauteur (3-4 feuilles). Appliquer dans 100 à 300 litres d'eau à l'hectare. Ne pas travailler le sol avant de traiter. Attendre 5 jours ou plus après le traitement avant de travailler le sol. L'efficacité du traitement est réduite si une pluie survient moins de 6 heures après l'application. Un labour, l'automne précédant un traitement de printemps, peut en diminuer l'efficacité.
ROUNDUP 360-SN (glyphosate)	2,50 l	Cette dose ne permet de réprimer le chiendent que pendant une seule saison de végétation. Traiter au printemps, lorsque les mauvaises herbes sont en pleine croissance. Le chiendent doit avoir au moins 20 centimètres de hauteur (3-4 feuilles). Utiliser des buses à jet balai permettant d'appliquer un volume de bouillie de 50 à 100 litres par hectare. Ne pas travailler le sol avant de traiter. Attendre 5 jours ou plus après le traitement avant de travailler le sol. L'efficacité du traitement est réduite si une pluie survient moins de 6 heures après l'application.
Haricot sec, soya		
amitrole-T 240-SN (AMITROL-T, CYTROL)	16,80 l	Appliquer l'herbicide au printemps sur le chiendent en pleine croissance. Attendre 10-14 jours ou jusqu'à ce que plus de la moitié du feuillage soit décolorée avant de labourer ou herser. Semer ensuite.
Pomme de terre		
dalapon 74-SP (DOWPON, BASFAPON, DALAPON)	11,20-13,40 kg	Pulvériser l'herbicide sur le feuillage du chiendent. Attendre 4 jours avant de travailler le sol. Ce traitement est recommandé pour les cultivars à peau blanche seulement.
EPTAM 800-E (EPTC)	4,20-8,40 l	Appliquer en présemis et incorporer immédiatement au sol bien sec.
Luzerne, lotier		
KERB 50-W (propyzamide)	2,25-3,35 kg	Appliquer en octobre ou en novembre après la récolte de la luzerne ou avant que le sol ne soit gelé trop profondément. Ne pas faire de coupe ni de paissance durant les 90 jours qui suivent le traitement. Un labour de printemps diminue sensiblement l'efficacité de l'herbicide.
Asperge		
dalapon 74-SP (DOWPON, DALAPON, BASFAPON)	5,60-16,8 kg	Utiliser sur des plantations établies. Choisir la dose la plus faible pendant la saison de coupe et la dose la plus élevée après.

DESTRUCTION DES VIVACES

Mauvaise herbe et traitement	Dose (l ou kg ha)	Condition de succès

Souchet

Voir recommandations pour chacune des cultures.

Autres vivaces

[redacted] Année précédant le semis ou la plantation [redacted]

Asclépiade, chardons, laiteron des champs, liserons, prêle

amitrole-T 240-SN (AMITROLE-T, CYTROL)	22,50 l	Dans le cas de l'amitrole-T et de l'amitrole, appliquer au cours des deux premières semaines d'août. Labourer 2 semaines plus tard et travailler le sol à intervalles réguliers jusqu'à la fin de la saison. Dans un champ traité à l'amitrole ou l'amitrole-T, ne pas planter de tabac jaune l'année suivante. L'année du traitement, empêcher les animaux de pénétrer dans un champ traité avec l'un ou l'autre de ces herbicides, durant les 8 mois qui suivent l'application.
amitrole[1] 50-W	9,00-7,00 kg	

Chardon

ROUNDUP 360-SN (glyphosate)	4,75-7,00 l	Ne pas travailler le sol avant le traitement. Attendre 7 jours après le traitement avant de travailler le sol. Traiter le chardon au stade bouton ou au début floraison.

Liserons, laiteron des champs

ROUNDUP 360-SN (glyphosate)	7,00-12,00 l	Traiter le laiteron et les liserons au stade bouton ou au début le la floraison.

Asclépiade

ROUNDUP 360-SN (glyphosate)	12,00 l	Traiter l'asclépiade au stade bouton ou au début de la floraison. Bien mouiller le feuillage tout en évitant le ruissellement.

[redacted] Année du semis (traitement localisé) [redacted]

Asclépiade

amitrole-T 240-SN (AMITROL-T, CYTROL)	11,25 l	L'asclépiade est difficile à détruire. Appliquer en juillet lorsque toutes les pousses sont sorties. Le traitement détruit les légumineuses et endommage les graminées. Ne pas faire paître dans les endroits traités durant les 8 mois qui suivent l'application. Pour les petites colonies et les levées de fossés, utiliser un pulvérisateur portatif et employer 67 grammes d'amitrole 50-W ou 112 millilitres d'amitrole-T 240-SN dans 5 litres d'eau pour 100 m^2. Faire ce traitement au début de la floraison et bien mouiller chaque plant. Ne pas traiter si le terrain doit servir l'année suivante à la culture du tabac jaune.
amitrole[1] 50-W	6,70 kg	
ROUNDUP 360-SN (glyphosate)	120 ml dans 5 l d'eau pour 100 m^2	Appliquer localement cet herbicide lorsque les mauvaises herbes commencent à former leurs boutons et/ou à fleurir. Dans les champs de céréales ou de maïs, la culture est détruite aux endroits traités. Bien mouiller le feuillage tout en évitant le ruissellement.

DESTRUCTION DES VIVACES

Mauvaise herbe et traitement	Dose (l ou kg ha)	Condition de succès
Chardons, renoncules, laiteron potager		
TROPOTOX PLUS 400-SN (MCPB/MCPA; 15:1)	4,25 l	Cet herbicide est plus efficace que le 2,4-DB sur ces mauvaises herbes. Il est préférable d'appliquer le MCPB/MCPA sur les champs de trèfle rouge et d'alsike. La luzerne, le lotier et le trèfle blanc sont endommagés par cet herbicide. Il est préférable de limiter l'emploi du MCPB/MCPA aux endroits où l'infestation des mauvaises herbes est importante. Le chardon des champs est sensible au traitement lorsqu'il forme ses bourgeons floraux. Le chardon vulgaire est plus sensible que le chardon des champs.
ROUNDUP 360-SN (glyphosate)	50-100 ml dans 5 l d'eau	Traiter localement lorsque le chardon a 25 centimètres de hauteur ou lorsqu'il commence à fleurir. La végétation est détruite aux endroits traités. Bien mouiller le feuillage tout en évitant le ruissellement.
Prêle		
MCPA amine 500	1,40-2,10 l	Ce traitement est efficace pour la saison d'application seulement. Traiter lorsque les pousses de prêle sont émergées.
amitrole-T 240-SN (AMITROL-T, CYTROL)	22,50 l	Ce traitement permet une répression à long terme (plus d'une saison). Cet herbicide est employé en traitements localisés seulement. Traiter lorsque la prêle est en pleine croissance. Utiliser 200 litres et plus à l'hectare de bouillie et mouiller abondamment le feuillage. Les animaux ne doivent pas paître avant 8 mois dans un champ traité à l'amitrole-T. Ce traitement endommage les graminées et doit être fait pendant l'année qui précède le semis. Voir autres vivaces, année précédant le semis ou la plantation.
Tussilage		
ROUNDUP 360-SN (glyphosate)	[7,00 l 50-100 ml dans 5 l d'eau]	Traiter en septembre ou en octobre. Cet herbicide est employé en traitement localisé seulement car il détruit à peu près toute végétation. Bien mouiller le feuillage tout en évitant le ruissellement.
Herbe à la puce		
KILLEX 160-SN (2,4-D/mécoprop/dicamba)	60 ml dans 5 l d'eau pour 100 m²	Mouiller le feuillage jusqu'au point de ruissellement. Le traitement est plus efficace lorsque les feuilles sont pleinement développées et que les plants sont en pleine croissance.
amitrole-T 240-SN (CYTROL, AMITROL-R)	[11,25 l 112 ml dans 5 l d'eau pour 100 m²]	Voir remarque précédente.
amitrole 50-W	[6,70 kg 67 g dans 15 l d'eau pour 100 m²]	Voir remarque précédente.
AMMATE-X 95-D (sulfamate d'ammonium)	0,50 kg dans 5 l d'eau pour 100 m²	Voir remarque précédente.
2,4-D amine 500-SN	[4,50 l 45 ml dans 5 l d'eau pour 100 m²]	Voir remarque précédente.

DESTRUCTION DES VIVACES

Mauvaise herbe et traitement	Dose (l ou kg ha)	Condition de succès
2,4-D/2,4-DP ester LV 700-EC (SILVAPROP, DIFENOPROP)	10,00 l [10 ml dans 10 l d'eau pour 100 m²]	Voir remarque précédente.
DYCLEER 24 (2,4-D/dicamba)	4,25 l	Voir remarque précédente.
2,4-D amine[2] 500-SN + dicamba 480-SN (BANVEL, DYCLEER)	2,25 l + 1,17 l	Voir remarque précédente
ROUNDUP[2] 360-SN (glyphosate)	4,75-7,00 l	Voir remarque précédente. L'efficacité du traitement est réduite si une pluie survient moins de 6 heures après l'application.
Phragmite commun		
ROUNDUP 360-SN (glyphosate) + adjuvant non ionique	6,00-10,00 l + 0,1 % du volume	Appliquer sur la végétation en croissance active de 1 mètre et plus de hauteur, dans 300 à 600 litres d'eau à l'hectare. L'efficacité du traitement est réduite si l'application est effectuée après une gelée automnale. Ne pas faucher la végétation ou travailler le sol dans les dix jours qui suivent l'application. **Ne pas utiliser l'herbicide sur les surfaces inondées (fossés et cuvettes) ou plans d'eau (étangs, marécages, etc.).**

Autre produit homologué sur la prêle
— CASORON (dichlobénil)

TABLEAU 1 — **Noms commerciaux et équivalences pour l'amitrol**

Nom commun	Nom commercial	Préparation et équivalence
amitrol	AMINOTRIAZOLE	1 kg de 50-W = 2,10 l de 240-SN
	AMIZOL	= 1,00 l de 500-SU
	WEEDAZOL	= 0,55 kg de 90-SP

(2) Diluer dans 500 litres d'eau.

En cas de non-livraison — Port de retour garanti

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION
DU QUÉBEC
200-A, CHEMIN SAINTE-FOY
QUÉBEC G1R 4X6

Canada Post Postes Canada

Bulk third class **En nombre troisième classe**
Permis No. 3468
Québec, Qué.

ATTENTION

En cas d'intoxication lors de la manipulation d'un pesticide appeler un médecin et lui donner le nom de la matière active utilisée ou se rendre à la clinique de l'hôpital le plus près de chez vous avec l'étiquette du produit ou le contenant.

Numéros de téléphone importants

Centre antipoison du Québec
Région de Québec 656-8090
Ailleurs au Québec 1-800-463-5060

Salle d'urgence de l'hôpital le plus près.....( )

IMPRIMÉ AU QUÉBEC Canada

Gouvernement du Québec
**Ministère de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation**